

RAPPORT N° 552 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 12 JUILLET 2026

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 4 au 11 juillet 2026. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, plus de quatre-vingts (80) hommes et jeunes hommes ont été arbitrairement arrêtés dans la province de Bujumbura.

1. Violation du droit à la liberté de mouvement : arrestations et détentions arbitraires

- Le lundi 6 juillet 2026, dans la journée, des éléments de la Police Nationale du Burundi (PNB) et des Imbonerakure¹ ont arbitrairement arrêté plus de quatre-vingts (80) hommes et jeunes hommes au cours d'une « opération de contrôle » au centre-ville de Bujumbura et les ont conduits dans des camions de police aux cachots du commissariat municipal situé dans les enceintes de l'ancien Bureau Spécial de Recherche (BSR).

Selon des témoins oculaires, de nombreux hommes et jeunes hommes ont été arrêtés dans différents endroits de la capitale économique, notamment aux alentours de Bata et aux arrêts-bus. Ces arrestations ciblaient ceux qu'ils soupçonnaient de ne pas avoir d'emploi à Bujumbura, alors qu'ils vquaient simplement à leurs différentes activités.

SOS-Torture Burundi dénonce ces arrestations arbitraires qui violent le droit constitutionnel de la liberté de la circulation : « *Tous les citoyens burundais ont le droit de circuler et de s'établir librement n'importe où sur le territoire national ainsi que de le quitter et d'y revenir* » (art. 33 de la Constitution), et appelle au respect des droits et libertés individuels.

¹ Membres de la ligue des jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie).

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.